

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET - Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

ACCORD-CADRE MIXTE MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS FLOQUES / CHAUSSURES / ACCESSOIRES / EPI ET SERVICE DE BLANCHISSERIE POUR LE PERSONNEL DE LA VILLE DU GOSIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-2 1°, R.2162-2, R. 2162-7 à R. 2162-12 et R. 2162-13 et R. 2162-14;

Vu l'article R.2162-4 2° du Code de la Commande Publique disposant qu'un accord-cadre peut, être conclu avec seulement un maximum en valeur ou en quantité;

Considérant le projet de marché relatif à la fourniture de vêtements floqués/ chaussures/ accessoires/ EPI et service de blanchisserie pour le personnel de la ville du Gosier ;

Considérant qu'il convient de lancer un accord-cadre multi-attributaire mixte pour répondre aux besoins de vêtements floqués/ chaussures/ accessoires/ EPI et service de blanchisserie pour le personnel de la ville ;

Considérant que le marché sera passé sous forme d'accord cadre multi-attributaire mixte (article R.2162-2 du code de la commande publique) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 28 voix pour; 0 contre; 5 abstentions

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée sous forme d'accord-cadre mixte multi-attributaires pour la fourniture de vêtements floqués/ chaussures/ accessoires/ EPI et service de blanchisserie pour le personnel de la ville du Gosier, conformément à l'allotissement suivant :

Lots	
1.	Vêtements, accessoires et EPI pour la police municipale
0.	Equipements chaussants pour la police municipale
0.	Vêtements, accessoires et EPI pour les personnels d'entretien et d'animation
0.	Equipements chaussants pour les personnels d'entretien et d'animation
0.	Vêtements, accessoires et EPI pour les personnels techniques
0.	Equipements chaussants pour les personnels techniques
0.	Service de lavage, dégraissage et de retouches

Montant maximum : 2 259 828 € HT

Durée: 4 ans (1 an ferme et 1 an reconductible trois fois).

Article 2 : D'autoriser le maire à signer les marchés et bons de commande à intervenir après attribution par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Article 3 : Le maire, la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Ceunc CORNET -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221110-CM2022-6SDCPA70-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022